

Il crut bon, avant de partir, de se munir d'une lettre de créance sacerdotale. Ce fut M. l'abbé Lemire qui la lui fournit, comme en fait foi l'extrait suivant du compte-rendu sténographique de la séance de la Chambre des Députés du 31 janvier 1899, page 249.

M. L'ABBÉ LEMIRE — "Je crois qu'il faut rendre cette justice à la Direction des Cultes, qu'elle est tenue avec une grande régularité et un esprit de bonne intention à l'égard du clergé... Je crois pouvoir dire que je n'exagère pas en parlant des bonnes intentions de la Direction des Cultes à l'égard du clergé."

Nous nous serions abstenus de rappeler ces faits si, actuellement, nous n'avions lieu de croire vrais les propos attribués à M. l'abbé Lemire au sujet du St Père dans la questions des Associations Culturelles.

"Ne craignons pas, disait tout récemment une voix des plus autorisées, ne craignons pas de montrer dans leur vie publique les hommes publics surpris dans leurs méfaits, sans nous laisser retenir par un vain scrupule de fausse charité."

#### CIRCULAIRE.

S. G. Mgr l'Archevêque vient d'adresser une nouvelle circulaire à son clergé séculier et régulier ainsi qu'à toutes les communautés religieuses de son Archidiocèse.

En terminant cette circulaire dont nous reparlerons dans notre prochain numéro, Sa Grandeur s'exprime ainsi:

"Nous profitons de cette circonstance, vénérés chers collaborateurs, pour vous souhaiter les grâces et les joies du doux mystère de Noël, vous faire Nos meilleurs souhaits de bonheur pour la nouvelle année; et vous renouveler l'assurance de Notre affectueux dévouement en Notre Seigneur et Marie-Immaculée.

† Adélar, O M I.

Archevêque de St Boniface.

Les vœux de S. G. Mgr l'Archevêque sont aussi ceux des "CLOCHES". Nous prions donc les membres du Clergé et des Communautés, de vouloir bien les agréer.

La tempérance est une vertu chrétienne. comme toutes les vertus chrétiennes, elle sert plus dans la vie d'ici-bas, que les vices.